

Extraits réglementaires

- HABILITATION B0/BS/BE (VALIDITE 3 ANS)

CODES : EMR - TQR - MGSC

Décret n°2010-1016 du 30/08/10 et n°2010-1118 du 22/09/10 – Art. 4544-4, R4544-8, R.4544-10, norme NF C 18-510

« L'employeur doit évaluer le risque, définir le mode opératoire, équiper les salariés d'équipements de travail et de protection spécifiques et les habiliter. La responsabilité civile et pénale de l'employeur est engagée en cas de non-respect des dispositions applicables. »

- RISQUES CHIMIQUES ET CMR

CODES : EMR - MTEC - MGSC - ECO

Art. R 231-54 :

« Tout chef d'établissement est tenu d'établir une notice pour chaque poste de travail exposant les travailleurs à des substances ou des préparations chimiques dangereuses. Cette notice est destinée à informer des risques. L'employeur veille à ce que le personnel reçoive une formation quant aux précautions à prendre (concernant les risques chimiques CMR). »

- GESTES ET POSTURES DE TRAVAIL

CODES : EMR - MTEC - TRI - ECO

Art. R 231-71 et R 4612-7 du code du travail, Décret 92-958 du 03/09/92 et Décret du 15/02/99 sur les tableaux de maladies professionnelles :

« Elle s'adresse à tous les salariés appelés à effectuer des manutentions manuelles, et non plus seulement aux nouveaux embauchés ou salariés mutés. L'employeur doit faire bénéficier les travailleurs :

- d'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte ;
- d'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations ; au cours de cette formation, qui doit être essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont instruits sur les gestes et postures à adopter pour réaliser les manutentions manuelles. »

- SENSIBILISATION AUX RISQUES AU POSTE DE TRAVAIL

CODES : EMR - MGSC - TRI

Art. L.231-3-I. du Code du travail :

« La formation générale à la sécurité est obligatoire et concerne également les travailleurs nouvellement embauchés, les travailleurs temporaires et les salariés qui changent de poste ou de technique. »

- RISQUES PSYCHOSOCIAUX

CODE : COM

Arrêté du Ministère du travail du 23/04/09 :

Rend obligatoire pour tous les employeurs et tous les salariés les dispositions de l'accord national interprofessionnel sur le stress au travail du 02/07/2008. Cet accord transpose en droit français, l'accord européen signé le 08/10/2004. L'objectif est de prévenir, d'éliminer, et à défaut, de réduire le stress au travail.

- COMMUNICATION ET GESTION DE CONFLITS

CODE : COM

Art. L.230-2-I. Code du travail :

« Responsabilité de l'employeur dans la prévention de la santé non seulement physique mais également mentale des salariés de l'entreprise. »

- INCENDIE - MANIPULATION D'EXTINCTEURS

CODE : MGSC

Décret du 07/03/2008 :

« Formation du personnel permanent des services de sécurité incendie ERP et IGH »

Art. R 232-12-21:

« Exercices et essais périodiques au cours desquels le personnel apprend à se servir des moyens de premier secours. »

- SAUVETEUR SECOURISTE (VALIDITE 2 ANS)

CODES : SST - GQS

Art. R241-39 :

« Un membre du personnel doit avoir reçu l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours d'urgence. »

- EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

CODE : EPI

Art. R 233-83-3 du code du travail et selon la Directive 89/686/CEE :

A chaque type d'activité, un employeur se doit de pourvoir à la sécurité et à la protection du salarié qu'il a sous son autorité. Les EPI sont l'un des moyens d'y parvenir.

- MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (TOUS LES ANS)

CODE : DUER

Art. R4121-1 à R4121-4 du code du travail (insérés par Décret n° 2001-1016 du 5/11/01 – JO du 07/11/01, complétés par Décret 2008-1347 du 17/12/08) :

« L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs. Cette évaluation comporte un inventaire des risques dans chaque unité de travail. A la charge de l'employeur de faire vivre et de mettre à jour les mesures prévues. »

« La mise à jour est effectuée au moins chaque année ainsi que lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail, au sens du septième alinéa de l'article L. 4612-8, ou lorsqu'une information supplémentaire concernant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie. »

« L'employeur doit informer les travailleurs, ... sur notamment les modalités d'accès au document unique, les mesures de prévention des risques identifiées dans le document unique, le rôle du service de santé au travail en matière de prévention des risques professionnels.

CATALOGUE DE FORMATIONS



Opérateur de compétences
des Entreprises de Proximité



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification Qualité a été délivrée au titre de la catégorie : Actions de Formation



CFC est spécialiste dans la formation, le conseil et le recrutement dans les métiers de services :

- Accueil
- Communication
- Surveillance des biens et des personnes
- 3D et désinfection
- Propreté
- Maintenance
- Hygiène et sécurité
- Service à la personne

CFC est constituée d'une équipe de formateurs et affiliés, intervenant sur toute la France, possédant une expérience de formation avec plus de 1000 stagiaires.

Notre équipe administrative, avec 2 personnes d'expérience est spécialiste dans le traitement des dossiers de formation et dans la relation avec les organismes financiers. Reconnu par de nombreux organismes, notre service administratif reste dans le processus de qualité audité par l'ICPF.

FORMATIONS GARDIENS

CODE	ACTION DE FORMATION	DUREE
HE	Habilitation Electrique	2 jours ½
MAC HE	Maintien et Actualisation des Compétences Habilitation Electrique (tous les 3 ans)	1 jour ½
SST	Sauveteur Secouriste du Travail	2 jours
MAC SST	Maintien et Actualisation des Compétences Sauveteur Secouriste du Travail (tous les 2 ans)	1 jour
SI	Sécurité Incendie	2 jours
FIE	Formation Incendie et Evacuation (1 ^{ère} intervention)	3 H ½
TQE	Travaux Qualifiés Electriques	2 jours
TH	Travaux en Hauteur	1 à 2 jours
GP	Gestes et Postures	1 jour
MTEN	Maitrise des TÉchniques de Nettoyage	2 jours
EM	Entretien et Maintenance	3 jours
CMR	Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques	1 jour
MBIO	Maîtrise BIOlogique	2 jours
EG	Eco-Gestes	1 jour
GD	Gestion des Déchets	2 jours ½
PEEV	Petits Entretien des Espaces Verts	3 jours
PEP	Petit Entretien de Piscine	2 jours
IFC	Initiation au Fonctionnement de la Copropriété	1 jour
COM	COMmunication gestion des conflits	2 jours
COM2	COMmunication management d'équipe	1 jour ½
RC	Relation Clients	2 jours
BUR	BURéautique	2 jours
ANG	ANGlais	2 jours

FORMATIONS HYGIENE

CODE	ACTION DE FORMATION	DUREE
EM	Entretien et Maintenance	3 jours
CMR	Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques	1 jour
MTEN	Maitrise des TÉchniques de Nettoyage	2 jours
MBIO	Maîtrise BIOlogique	2 jours
EG	Eco-Gestes	1 jour
GD	Gestion des Déchets	2 jours ½
GP	Gestes et Postures	1 jour

FORMATIONS SANTE/SECURITE

CODE	ACTION DE FORMATION	DUREE
HE	Habilitation Electrique	2 jours ½
MAC HE	Maintien et Actualisation des Compétences Habilitation Electrique (tous les 3 ans)	1 jour ½
SST	Sauveteur Secouriste du Travail	2 jours
MAC SST	Maintien et Actualisation des Compétences Sauveteur Secouriste du Travail (tous les 2 ans)	1 jour
SI	Sécurité Incendie	2 jours
FIE	Formation Incendie et Evacuation (1 ^{ère} intervention)	3 h ½
SSIAP 1	Agent de Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes Niv 1	10 jours
SSIAP 2	Agent de Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes Niv 2	10 jours
TH	Travaux en Hauteur	1 à 2 jours
CMR	Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques	1 jour
GP	Gestes et Postures	1 jour

FORMATIONS ACCUEIL

CODE	ACTION DE FORMATION	DUREE
COM	COMmunication gestion des conflits	2 jours
COM2	COMmunication management d'équipe	1 jour ½
RC	Relation Clients	2 jours
BUR	BURéautique	2 jours
ANG	ANGlais	2 jours
IT	ITalien	60 H
FR	FRançais	49 H
ILL	ILLettrisme	60 H
CSE	Comité Social Economique	1 à 5 jours
SSCT	Santé Sécurité et Conditions de Travail	3 à 5 jours

Email : formationscfc@gmail.com

06 24 41 27 34

M. ARNAUD (Olivier (Formateur/Directeur Général) : 06 32 72 92 96



<https://www.facebook.com/formationscfc/>

www.cfcformations.com/

<https://www.linkedin.com/company/cfc-formation/?viewAsMember=true>

